



MAIRIE DE LACANAU

TEL : 05.56.03.83.03

FAX : 05.56.03.59.90

info@mairie-lacanau.fr

www.mairie-lacanau.fr

LACANAU, le 29 janvier 2016

LE MAIRE

à

Monsieur Alain CROMBEZ
APLLO

Cabinet du Maire

Dossier suivi par Mme Emilie PEREIRA

cabinet.maire@mairie-lacanau.fr

Objet : Votre courrier

Monsieur le Président,

Cher Alain,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 16 décembre dernier qui fait référence à votre mécontentement face à l'absence de feu d'artifice le 14 juillet à LACANAU Océan.

Je me permets tout d'abord de me satisfaire du succès qu'a rencontré le feu d'artifice de la Fête Nationale en 2015. Couplé à la manifestation Jazz ô lac, des milliers de canaulais et de touristes ont pu partager un moment de communion comme vous l'escomptez.

Vous évoquez une décision prise pour des raisons économiques. En effet, nous avons fait le choix de supprimer un feu d'artifice sur la saison pour en limiter le budget. Au contraire, celui du 14 juillet a été maintenu et même revu à la hausse.

Nous assumons sa localisation géographique au Lac, considérant que notre ville est unique.

Ensuite vous évoquez l'impact important sur l'activité de l'ensemble des commerces de la station, mais que dire des commerçants du Bourg qui voient passer les flux de touristes toute la saison sans en bénéficier ?

Notre politique se veut volontariste en matière touristique et économique, mais elle se veut aussi homogène et équitable pour l'ensemble de la commune.

Les feux d'artifice du 14 juillet et du 15 août, répartis de manière complémentaire au Lac et à l'Océan, permettent de respecter ces principes.

Enfin, vous proposez l'organisation de 2 feux d'artifice simultanés à Lacanau le 14 juillet, cette solution ne peut être retenue pour des raisons économiques, à moins que, comme dans certaines communes, les commerçants cosignataires de votre courrier en soient à l'initiative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Laurent PEYRONDET
Laurent PEYRONDET

Toute correspondance doit être adressée de manière impersonnelle à :

Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Avenue de la Libération – 33600 LACANAU